

Canada : Inquiétudes de Burundais face à l'enrôlement comme électeurs

@rib News, 07/02/2010 Tharcisse Sibomana 292 Arthur-Quesnel Gatineau (Québec) J9H 7T9 Gatineau, le 07 février 2010
 Madame Justine Semonde Chargée d'Affaires Ambassade du Burundi au Canada 325 Dalhousie, suite 815
 Objet : Élection 2010
 Madame, Je viens de prendre connaissance du communiqué que vous venez d'envoyer aux ressortissants burundais du Canada et qui est relatif à l'enrôlement des électeurs à l'étranger fixé du 1er au 15 février 2010. Je tiens à vous exprimer mes inquiétudes face aux dispositions de cet enrôlement.

1. Selon votre correspondance, vous dites que l'enregistrement se fera uniquement à Ottawa et à Toronto. On se demande comment, une telle disposition pourrait être applicable au Canada et avoir de meilleurs résultats. En effet, comment un Burundais résidant par exemple à Vancouver pourrait-il se déplacer pour venir se faire enregistrer à Ottawa ou Toronto en faisant la même distance que s'il se rendait en Europe? N'est-ce pas une façon d'empêcher les citoyens éloignés de ces deux endroits d'exercer leur droit de vote. Pourquoi ne feriez-vous pas une décentralisation en installant des bureaux d'enregistrement, et plus tard des bureaux de vote, à travers tout le Canada et à tout endroit regroupant une concentration des Burundais?
 2. De plus, les documents exigés pour se faire enrôler constituent un autre sérieux problème. Vous n'ignorez pas les raisons pour lesquelles une grande partie des Burundais sont arrivés ici ces dernières années. Ils ne sont pas venus pour des nominations quelconques au Canada, la plupart fuyaient l'insécurité qui régnait dans leur pays. Ils n'ont pas eu le temps de fuir avec des passeports, des laissez-passer tenant lieu de passeport, etc. L'important pour eux était de sauver leur vie avant toute autre chose. Leur exiger ces documents alors qu'on sait qu'un grand nombre n'en a pas est encore une fois une façon de leur priver leur droit de vote. Pourquoi ne pourriez-vous pas utiliser le registre des élections de 2005 qui pourrait tout simplement subir de légères modifications pour l'actualiser?
 3. Pour résoudre ces différents problèmes, je suggérerais que l'activité d'inscription soit décentralisée que l'acte de vote lui-même. Comme le temps qui nous reste est très court, l'Ambassade devrait accepter de collaborer avec les organismes communautaires burundais reconnus par la loi fédérale ou provinciale, les partis politiques burundais qui ont des représentations au Canada afin qu'ils puissent aider dans l'inscription des électeurs dans l'organisation et la supervision des bureaux de vote au moment opportun.
 4. Par ailleurs, l'Ambassade pourrait aussi accepter que les électeurs se fassent inscrire par téléphone, tout en fournissant les numéros des pièces exigées ou d'autres preuves tangibles, qu'ils les présentent aux superviseurs des élections le jour du vote. Tout en vous souhaitant une bonne réception de ces quelques idées que j'avais à vous soumettre afin que les élections puissent se dérouler et se dérouler normalement pour éviter le recul de la démocratie, veuillez agréer, Madame la Chargée d'Affaires, mes salutations distinguées.
 Tharcisse Sibomana